

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

Commune
de Petite-Île



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2024**

Objet :

Approbation du Budget
Primitif 2025 du budget
annexe de la Zone d'Activité
Economique (ZAE) Verger
Hémery - M. 57

NOTA - Le Président
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie

Le 23 DEC. 2024

que la convocation du
Conseil avait été faite

Le 2 décembre 2024

et que le nombre des
membres en exercice est
de 33.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU-ROSOLEN Anne Gaëlle, LEBON Natacha, GRONDIN Jean-Noël, CORRE Jean Yves, ROBERT/PAYET Anne Constance, HOAREAU Jean Denis, SEVERIN Magalie, LAURET Dany, LAVERGNE Christophe, ETHEVE Patricia, BENARD Didier, PAUS Richard, SUZANNE Pascal, VIRAMA-ERCAMA Corinne, SORRES Jacky.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames LEVENEUR Marine, PRUGNIERES Sophia, BILGER/FOLIO Corinne, PAYET Sandrine, Monsieur SEBODIER Pascal.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames, SOMNICA Christine, BENARD Rita, Monsieur SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2024/7/20

**Approbation du Budget Primitif 2025 du budget annexe de la Zone
d'Activité Economique (ZAE) Verger Hémery - M. 57**



Comme chaque année le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice à venir du Budget annexe de la Zone d'Activité Economique Verger Hémery.

Pour 2025, le Budget Primitif de la ZAE s'équilibre à la somme de 540 000 € dont 440 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement.

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	100 000,00	100 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	440 000,00	440 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		440 000,00	440 000,00
TOTAL DU BUDGET		540 000,00	540 000,00

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre 440 000 €.

En recettes elle comprend uniquement des recettes réelles (chap.70) pour un montant de 440 000 € correspondant au produit attendu sur la vente d'une parcelle restant en stock.

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi d'un tel budget (opération d'ordre budgétaire).

Les dépenses de fonctionnement intègre au chapitre 042, les écritures de sorties de stocks pour un montant de 100 000 €.

La section est équilibrée avec une inscription de 340 000 € au chapitre 65-Autres charges de gestion.

Détail par chapitre

Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
Total des dépenses de gestion courante		200 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
Total des DRF		200 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		300 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00

Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	300 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
Total des recettes de gestion courante		300 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
Total des RRF		300 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		300 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 100 000 €.

En recettes on y retrouve les opérations d'ordre relatives à la gestion des stocks (chap. 040) pour 100 000 €.

La section s'équilibre avec une inscription en **dépenses** de 100 000 € au chap. 21 pour d'éventuelles acquisitions foncières.

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
21	Immobilisations corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des DRI		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
Total des recettes d'équipement		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des RRI		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Le Maire précise que la commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la réunion du 13 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Budget Primitif 2025 de la Zone d'Activité Economique « Verger Hémery » tel que présenté ci-dessous, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans reprise des résultats de l'exercice 2024 et sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Serge Hoareau

*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*